



## CONCOURS CRÉATIF

du 15/03 au 15/04/2020

# IMAGINEZ LA COUVERTURE

## DE LA BROCHURE 2020/2021 DE L'ARCHIPOP



**Thème(s) : Loisirs - Jeunes - Scène**

Inclure au moins un des 3 thèmes dans votre oeuvre

- Dessin / Illustration / Image numérique / Peinture / Collage
- Format papier ou numérique : gestion@mjcapt.com ou à la MJC 77 boulevard National 84400 APT
- Dès 12 ans
- Participation gratuite
- Joindre le formulaire (verso) avec votre oeuvre disponible également sur mjcapt.com
- **Dépôt des oeuvres avant le 15/04/2020**

**1er prix :** La 1ère de couverture diffusée en 3500 exemplaires à Apt et villages alentours et 2 entrées offertes à un spectacle/concert de la MJC l'Archipop

**2ème & 3ème prix :** 2 entrées offertes à un spectacle/concert de la MJC l'Archipop

**Votez**  
pour votre oeuvre préférée  
dès le 20 avril sur mjcapt.com



contact@mjcapt.com - www.mjcapt.com 04 90 04 88 80

# Formulaire à remplir obligatoirement pour le concours créatif

## « Imaginez la couverture de la brochure 2020/2021 de l'Archipop »

### **Règlement (à lire attentivement)**

#### **Article 1 Formulaire**

Un formulaire de participation doit accompagner chaque dessin.

#### **Article 2 Oeuvre**

Aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur le dessin.

1 seul dessin par participant. Elle doit correspondre à un ou plusieurs des thèmes proposer. Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

#### **Article 3 Choix du gagnant**

Un jury de présélection se réunira pour choisir les 3 plus belles oeuvres parmi celles reçues. Elles seront ensuite soumise au vote sur notre site [www.mjcapt.com](http://www.mjcapt.com) dès le 20 avril 2020 !

#### **Article 4 Calendrier**

15/03 : début du concours

15/04 : fin du concours

20/04 : mise en ligne des 3 oeuvres sélectionnées et début du vote

9/05 : fin du vote

15/05 : Résultat des gagnants

1/07 : Parution de la plaquette 2020/2021.

#### **Article 5 Droit**

La MJC est libre d'utiliser les dessins gagnants comme elle le

jugera. Les participants au présent concours autorisent la MJC à utiliser leur dessin pour toute manifestation, publication etc). En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à la MJC.

Le dessin constitue une "œuvre de l'esprit" au sens de l'article L112-2 du code de propriété intellectuelle. Chaque participant déclare être l'auteur du dessin soumis et son tuteur légal peut décider des conditions de son exploitation, conformément à l'article L121-2 dudit code.

#### **Article 6 Interruption**

La MJC se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement à toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

#### **Article 7 Réclamations**

Aucune réclamation ne sera admise sur le choix des dessins gagnants. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Age : .....

Si mineurs : autorisation des parents/tuteurs légaux

Nom, Prénom : .....

Description de votre œuvre : .....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature : .

--